

N° : DE/44/5.4/25.01.2021-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absent représenté :	1
Présents	43	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 25 janvier 2021, après convocation légale reçue le 19 janvier 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etait Absent représenté :

M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Jean BERARD, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n° 130 du 19/11/2020 : Projet d'aménagement de la Z.A. de la Marquette à Sorgues Complément de la mission confiée le 6/12/20219 - Reconfiguration du plan de composition de la zone par la Société SITETUDES - intégration 2 macro-lots. Le coût de l'étude complémentaire est de 1 250.00 € H.T.

Décision n° 131 du 27/11/2020 : Signature d'une convention avec la SA d'HLM SFHE portant sur la réservation de trois logements locatifs sociaux suite aux délibérations n°6 et n°26 du 16 décembre 2019 par lesquelles le Conseil Communautaire a accordé à la SA d'HLM SFHE sa garantie d'emprunt pour la réalisation d'une opération de construction de 36 logements locatifs sociaux, en individuels groupés, située Petite Route de Carpentras à Pernes-les-Fontaines (84210) et dénommée « Villa Dolia ».

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Décision n° 132 du 27/11/2020 : Signature d'une convention avec l'OPH Vallis Habitat portant sur la réservation de deux logements locatifs sociaux suite aux délibérations n°4 du 16 décembre 2014, complétée par la délibération n°22 du 8 décembre 2015, par lesquelles le Conseil Communautaire a accordé à l'OPH Vallis Habitat sa garantie d'emprunt pour la réalisation d'une opération de construction d'un ensemble collectif de 15 logements locatifs sociaux, Résidence « Michelier », située Avenue Charles de Gaulle à Pernes-les-Fontaines (84210).

Décision n° 133 du 30/11/2020 : Signature d'une convention d'utilisation du WEB SIG de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec Monsieur MUNOZ Eddy, Service Urbanisme ville de Monteux. La présente convention d'utilisation prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition du WEB SIG se fait à titre gratuit.

Décision n° 134 du 30/11/2020 : Signature d'une convention d'utilisation du WEB SIG de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec Monsieur DERSY Rémi, Service Urbanisme ville de Monteux. La présente convention d'utilisation prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition du WEB SIG se fait à titre gratuit.

Décision n° 135 du 30/11/2020 : Signature d'une convention d'utilisation du WEB SIG de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec Monsieur SERRANO-FONTOVA Stéphane, Service Urbanisme ville de Monteux. La présente convention d'utilisation prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition du WEB SIG se fait à titre gratuit.

Décision n° 136 du 30/11/2020 : Signature d'une convention d'utilisation du WEB SIG de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec Madame BORG Ingrid, Service Urbanisme ville de Monteux. La présente convention d'utilisation prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et jusqu'à dénonciation par l'une des parties. La mise à disposition du WEB SIG se fait à titre gratuit.

Décision n° 137 du 02/12/2020 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 98 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « CHM MENUISERIES » autorisée à exercer les activités « Négoce commerce de détail vente pose de menuiseries, achat revente négoce de matériaux du bâtiment et d'objets mobiliers liés au bâtiment ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1er janvier 2021 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2023. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 303,27 € HT, soit 363,92 € TTC.

Décision n° 138 du 03/12/2020 : Attribution d'une subvention de 7 889,92 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à la SCI BLG, représentée par Mme LATOUR Brigitte, pour des travaux d'amélioration de trois logements situés 1 Boulevard Bellecroix à MONTEUX en vue d'un conventionnement en loyers locatifs sociaux avec l'ANAH.

Décision n° 139 du 07/12/2020 : Signature d'une convention avec le centre de formation ECF SUD PREVENTION SECURITE - MIN-Bât U2 – 135 Avenue Pierre Sémard Entrée par l'Impasse Charles Tellier – 84 000 AVIGNON pour la formation FCO Marchandises pour une durée de 35 heures - 580.00€ HT / Par agent. Les formations ont été dispensées sur la session du 14/12/2020 au 18/12/2020 pour 3 agents des Centres Techniques de la CC Les Sorgues du Comtat.

Décision n° 140 du 08/12/2020 : Signature d'un marché pour la fourniture de services de communications Mobile Voix Data et Mobile Connectivité de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) - Support Marchés Publics – Bâtiment Ouest B3262 - 16, rue du Général Alain Boissieu – 75015 PARIS. Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification.

Décision n° 141 du 08/12/2020 : Prise en gestion courante de deux biens appartenant à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, situés lieudit Coucourelle à Pernes-les-Fontaines (84210).

Décision n° 142 du 14/12/2020 : Signature d'un contrat n° 2020 0805 5544 avec la SAS DEKRA Industrial, située 1914 Route d'Avignon à Entraigues sur la Sorgue (84320) pour la première vérification périodique des installations électriques des 11 bungalows du Service Urbanisme pour un montant de 360,00 € H.T.

Décision n° 143 du 14/12/2020 : Signature d'un contrat d'accompagnement « Contrôle d'historique » avec la Société NEW ENERGY Village ERO, 10 rue de la Verrerie à Sorgues. La société NEW ENERGY sera rémunérée à hauteur de 40% TTC des sommes TTC remboursées par le fournisseur concerné et relatives aux détections d'anomalies relevées.

Décision n° 144 du 15/12/2020 : Signature d'un avenant n° 2 concernant le marché 2012.137 avec la Société INEO Provence Côte d'Azur, Agence du Centre d'Avignon 215 rue des quatre Gendarmes d'Ouvéa – 84000 AVIGNON. Cet avenant a pour objet la prorogation de la prestation G2 (Entretien de l'Eclairage Public) pour une durée d'une année à compter du 7.01.2021 pour un montant total annuel de 321 745.50 € H.T. soit 386 094.60 € TTC.

Décision n° 145 du 16/12/2020 : Signature d'un contrat de vente d'énergie électrique avec la société ENGIE S.A. - Siège Social – 1, place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE. Le contrat est conclu pour une durée de 34 mois, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31.10.2023.

Décision n° 146 du 18/12/2020 : Signature d'un contrat avec l'entreprise BERGER-LEVRAULT - 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE - pour un montant annuel de :

- Pack Berger-Levrault échanges sécurisés : 1500,00 € HT
- BL connect e.sedit GF – Chorus Portail Pro : 750,00 € HT

Soit un montant total annuel de 2250,00 € HT. Le contrat prendra effet à la signature de celui-ci et ce pour une durée de trente-six (36) mois.

Décision n° 147 du 18/12/2020 : Signature d'un contrat avec la société GEOTECHNIQUE situé 170, rue du Traité de Rome - CS 80131 – 84918 AVIGNON CEDEX 9 pour la réalisation d'une étude géotechnique préalable G1 - Parcelle cadastrée section B 2015p sise chemin de Saint Hilaire à Monteux. Le coût de cette étude s'élève à 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC

Décision n° 148 du 22/12/2020 : Annulation de la décision communautaire n° CC/44/1.4/2020-147 relative à la réalisation d'une étude géotechnique préalable G1 – Parcelle cadastrée section B 2015p sise chemin de Saint Hilaire à Monteux par la Société GEOTECHNIQUE. L'étude a été réalisée par l'acquéreur.

Décision n° 1 du 04/01/2021 : Signature d'une convention avec le centre de formation FREDON Provence Alpe Côte d'Azur – 39 Rue Alexandre Blanc – 84 000 AVIGNON pour une formation « Certiphyto » (Décideur non soumis à agrément et opérateur) pour une durée de 2 jours pour 10 agents techniques communautaires pour un coût total 1600,00 € TTC. La formation sera dispensée sur la session du 09 au 10 février 2021.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Décision n° 2 du 04/01/2021 : Signature d'une convention avec le centre de formation FREDON Provence Alpe Côte d'Azur – 39 Rue Alexandre Blanc – 84 000 AVIGNON pour une formation « Certiphyto » (Décideur non soumis à agrément et opérateur) pour une durée de 2 jours pour 9 agents techniques communautaires pour un coût total 1600,00 € TTC. La formation sera dispensée sur la session du 16 au 17 février 2021.

Décision n° 3 du 04/01/2021 : Signature d'un marché N° 2020-17 concernant l'acquisition de 2 ensembles châssis de 19T équipés chacun d'une benne à déchets ménagers de 14 m3 d'occasion pour la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec l'entreprise SAS LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT - 1 Avenue de l'Etang - 84000 AVIGNON. Le marché est conclu pour un montant ventilé comme suit - Véhicules : 212 000.00 € HT soit 254 400.00 € TTC - Frais d'immatriculation : 1 100.00 € - Soit un montant total frais inclus de 255 500.00 € TTC.

Décision n° 4 du 05/01/2021 : Signature d'un contrat avec la Société ELECSERVICES 383 Avenue du 11 Novembre 1918 – 84310 MORIERES LES AVIGNON. Le contrat est conclu pour un montant détaillé comme suit : Etude, autorisations de passage et chiffrage 3 930.00 € HT + Réunion de travail et suivi de travaux 3 300.00 € HT soit un montant total de 7 230,00 € HT – 8 676.00,00 € TTC.

Décision n° 5 du 08/01/2021 : Signature d'un contrat de location d'une (1) benne à ordures ménagères de 14 m3 pour le service environnement de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat avec la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT - ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON. Le présent contrat prendra effet à la signature du contrat et ce pour une durée de 6 mois pour un montant mensuel de 3 500 € HT.

Décision n° 6 du 08/01/2021 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 42 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec l'entreprise individuelle « Comtat Diffusion Services » situé à MONTEUX (84170), Les Muriers entrée 14, appartement 14 Boulevard Mathieu BERTIER, représentée par son gérant Monsieur Thierry PARNET. L'entreprise individuelle « Comtat Diffusion Services » est autorisée à exercer les activités de « vente papeterie, mobilier de bureau, hygiène et produits d'emballage ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} février 2021 et s'achevant au plus tard le 31 janvier 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 131,94 €HT, soit 158,33 €TTC.

Décision n° 7 du 12/01/2021 : Signature d'un contrat de prestation de services avec Monsieur Michel PLANQUE Photographe, Vidéaste, Musicien - 4 le grand pré 2 - 13560 SENAS pour la réalisation d'un film pour les vœux 2021 de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat pour un montant total de 5 713 € TTC.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

